

Littoral : nouveau périmètre protégé en Casinca et extension de sites

Le Conseil des rivages a adopté hier à Ghisonaccia le principe de nouvelles acquisitions. Cette réunion s'est déroulée en présence de la présidente du conseil d'administration national du Conservatoire

Avec ses 18 000 hectares acquis sur des périmètres d'intervention de 28 000 hectares, la Corse fait figure de bon élève en matière de protection du littoral. Au niveau national, elle se taille même, avec ses 59 sites, une belle seconde place en pourcentage de longueur de côte protégée. Avec une valeur de 23,77 %, elle talonne la région du Nord-Pas-de-Calais (25,32 %) et vient loin devant les autres territoires côtiers. Pour autant, la pression étant ce qu'elle est, les acquisitions se poursuivent. Et la dernière réunion du conseil des rivages, qui s'est déroulée hier à Ghisonaccia, n'a pas dérogé à la règle. En présence de la nouvelle présidente du conseil d'administration du Conservatoire du littoral, la députée des Côtes-d'Armor Viviane Le Dissez, on a notamment approuvé la création d'un nouveau périmètre et l'extension de plusieurs sites.

Ce sont quelque 4 kilomètres de côte de Casinca qui vont donc prochainement venir « enrichir » le patrimoine du Conservatoire. Mais la zone d'intervention couvre environ 229 hectares terrestres et 133 hectares de domaine maritime.

Le Lion de Roccapina et la mer des Agriate

Cette acquisition se fait à l'initiative de la communauté de communes de Casinca, qui a engagé une réflexion sur la protection et la mise en valeur de ses espaces naturels du littoral. L'intérêt de l'intervention du Conservatoire : préserver un cordon dunaire fortement dégradé par la circulation des véhicules, restaurer les milieux fragiles et organiser la fréquentation du site. Ce nouveau périmètre, nommé simplement Rivages



Le Conseil des rivages s'est réuni hier à Ghisonaccia en présence de la présidente du conseil d'administration national du Conservatoire du littoral. (Photos M.-A.-I.)

de Casinca se situe sur les communes de Castellare et Penta.

Le Conseil a également approuvé l'extension de plusieurs périmètres déjà sous sa protection. Le plus symbolique étant le site du fameux lion de Roccapina, ce qui a quelque peu surpris d'abord et amusé ensuite Viviane Le Dissez. Plus sérieusement, il est apparu que la tour génoise et les ruines de la tour de guet sur laquelle trône l'emblématique animal étaient quelque peu dégradées. En ajoutant deux parcelles aux 481 hectares déjà acquis à Roccapina, le Conservatoire sera en mesure de sauvegarder ces éléments du patrimoine et de sécuriser des lieux très fréquentés. Si aucun accord n'intervient avec la

société propriétaire du site, une mesure d'expropriation pourrait être envisagée.

Autre espace symbolique sur lequel le Conservatoire interviendra, les Agriate. Mais là, l'extension du périmètre se fera vers la mer. La partie terrestre étant déjà sous protection, il est apparu indispensable de gérer et de canaliser la fréquentation des bateaux dans les baies de Saleccia, Lotu et Perardu où les mouillages anarchiques se multiplient. En récupérant le domaine public maritime, le Conservatoire et le département - gestionnaire du site - assureront une meilleure cohérence terre-mer. Opération sensiblement identique à Baracci (Olmeto) où le Conservatoire veut étendre son action de protection au do-

maine public maritime, jusqu'à la limite des 300 m. Là encore l'objectif est de mettre en adéquation les espaces terrestre et marin.

Tortues cistudes et escargots endémiques

Au bout du Cap-Corse, les 19 hectares qui viendront se rajouter aux 667 déjà acquis peuvent apparaître bien dérisoires. Mais la pointe de la Coscia, avec ses moulins à vent, ses fours à chaux et sa grotte, présente un grand intérêt patrimonial. Quant aux marais de Macinaggio, ils hébergent notamment la dernière population de tortues cistudes du Cap. La dernière extension de périmètre est aux portes d'Ajac-

cio. De son aéroport plus précisément. Et il s'agit ici de protéger l'escargot endémique de Corse et la flore dunaire du Ricantu. C'est surtout pour éviter le stationnement anarchique des véhicules non loin de Campo Dell'Oro que le Conservatoire veut récupérer ces deux hectares.

Paradoxalement, c'est une petite parcelle de 3 550 m² qui a soulevé le plus de débats lors de cette réunion du conseil des rivages. Ce dernier devait se prononcer sur une expropriation sur l'arrière plage du site de Caspiu, commune de Partinellu. Enclavée dans un ensemble sous protection, son propriétaire n'a pas donné suite aux propositions d'acquisition du Conservatoire. Et la parcelle, qui a fait

l'objet d'un important défrichage, sert de dépôt de matériel et de caravanes. Alors que la discussion s'éternisait et que le président du conseil des rivages, Nicolas Alfonsi, proposait un ajournement, la voix de la raison est venue de Viviane Le Dissez. D'une seule phrase, elle a aidé les élus à trancher. Et à se prononcer pour l'expropriation.

À l'issue d'une réunion somme toute très technique, le conseil des rivages et ses hôtes ont partagé un repas convivial dans la salle des fêtes de Ghisonaccia. Avant de se rendre sur le site de Pinia, dont 363 hectares sont sous la protection du Conservatoire.

ISABELLE VOLPAJOLA
ivolpajola@corsematin.com

Questions à Viviane le Dissez, présidente du CA du Conservatoire

« La Corse protège bien son littoral mais la pression y est forte ! »

Depuis sa nomination à la présidence du conseil d'administration du Conservatoire du littoral, Viviane Le Dissez, députée des Côtes-d'Armor, multiplie les visites de terrain. Si la Corse ne lui était pas inconnue, elle a particulièrement apprécié hier la qualité des échanges lors de la réunion du conseil des rivages.

Votre mission vous amène à vous déplacer souvent ?

En tant qu'ancien agent du ministère de l'Équipement, je me suis toujours intéressée aux questions d'aménagement de territoire. J'ai été désignée à ce poste après ma première élection en tant que députée. Dès que je le peux, je me rapproche des régions en assistant aux réunions des conseils

des rivages. Il y en a dix en France, l'Outre-Mer inclus. Si les territoires sont différents, les problématiques sont souvent les mêmes. Et les zones à protéger sont nombreuses, y compris les grands lacs qui font partie des compétences du Conservatoire.

La Corse est-elle vraiment un bon élève en matière de protection ?

On peut le dire puisque le Conservatoire y a déjà acquis 18 000 hectares. Cela la place proportionnellement en seconde position au niveau national. Mais, cette île est tellement riche de paysages et son littoral est tellement convoité qu'il faut poursuivre dans cette voie. Et rester toujours très vigilant car les appétits sont féroces.

Vous sembleriez très à l'aise au cours de cette réunion. Qu'en avez-vous retenu ?

Beaucoup d'échanges et une volonté partagée d'aller dans le bon sens. La Corse ne m'est pas inconnue, j'y ai des amis très proches du côté de Calvi. Et la pluie et le froid en moins, ça ressemble beaucoup à la Bretagne. J'ai effectivement été très à l'aise lors de cette réunion. Je me suis même autorisée à intervenir, ce que je fais rarement. J'ai juste eu un moment de stupéfaction quand on a commencé à parler du Lion. Je ne savais pas qu'il y en avait en Corse ! Non, je plaisante, la première fois que je suis venue dans l'île, nous avons atterri à Figari. Et j'ai visité tout l'Extrême-Sud, Roccapina compris.

